



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-028-2022-02

PUBLIÉ LE 14 FÉVRIER 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2021-12-31-00009 - Arrêté portant renouvellement de l'autorisation et changement du nom de l'association gestionnaire de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé Camille Claudel (EAM) sis à Villepreux (78450) géré par l'association ALTIA Mauldre et Gally (HESTIA 78) (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2022-02-10-00012 - Arrêté n°DOS-2022/819 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France daté du 10/02/2022 relatif au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques d'assistance médicale à la procréation, d'activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, et d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France. Annule et remplace l'arrêté publié le 10 février 2022. (63 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2022-02-14-00002 - Arrêté n°09/2022 portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (1 page)

Page 72

IDF-2022-02-14-00003 - Arrêté n°10/2022 portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (1 page)

Page 74

IDF-2022-02-14-00004 - Arrêté n°11/2022 portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (1 page)

Page 76

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France / département régulation des transports routiers

IDF-2022-02-10-00009 - Décision de renouvellement d'agrément du centre de formation REVOLYS pour organiser les formations et examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport léger de marchandises et de voyageurs (2 pages)

Page 78

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-31-00009

Arrêté portant renouvellement de l'autorisation
et changement du nom de l'association
gestionnaire de l'Etablissement d'Accueil
Médicalisé Camille Claudel (EAM)
sis à Villepreux (78450) géré par l'association
ALTIA Mauldre et Gally (HESTIA 78)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

ARRETE N°2021- 211

ARRETE N°2021-SCPESMS- 288

**portant renouvellement de l'autorisation et
changement du nom de l'association gestionnaire
de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé Camille Claudel (EAM)
sis à Villepreux (78450)
géré par l'association ALTIA Mauldre et Gally (HESTIA 78)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le règlement départemental d'aide sociale en vigueur ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté de délégation de signature du PCD N°AD 2021-259 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Général Adjoint des Solidarités ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° A-06-01364 et N°2006-TARIF-282 en date du 21 juin 2006 portant autorisation de création du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Camille Claudel de 22 places dont 2 places en accueil temporaire, destiné à recevoir des adultes handicapés mentaux à partir de 40 ans ;
- VU** l'arrêté n°2012-TARIF-234 portant sur le changement de dénomination de l'association La Thébaïde, association gestionnaire de l'EAM (anciennement FAM) Camille Claudel, devenue l'association ALTIA Mauldre et Gally ;
- VU** le rapport d'évaluation externe de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé situé 7/9 rue Camille Claudel à Villepreux (78450) ;
- VU** les délibérations des conseils d'administrations de l'association ALTIA MAULDRE & GALLY en date du 15 octobre 2021 et de CONFIANCE-PIERRE BOULENGER en date du 3 juillet 2021 approuvant le projet de traité de fusion absorption et adoptant le changement de dénomination en HESTIA 78 ;
- VU** le traité de fusion entre les associations ALTIA MAULDRE & GALLY et CONFIANCE-PIERRE BOULENGER signé respectivement le 15 octobre 2021 et le 3 juillet 2021 ;
- VU** le courrier de demande de fusion en date du 11 août 2021 des associations ALTIA MAULDRE & GALLY représenté par son président Monsieur Yves DOINEL et CONFIANCE PIERRE BOULENGER représenté par son président Monsieur Stéphane VERDON ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation initiale accordée à l'établissement a été délivrée après le 3 janvier 2002 et que l'ouverture est antérieure au 22 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'évaluation externe ne s'opposent pas au renouvellement de l'autorisation en vertu de l'article L. 313-5 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT que le changement dénomination de l'association ALTIA MAULDRE & GALLY, gestionnaire de l'EAM Camille Claudel, pour HESTIA 78 prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que cette modification n'entraîne aucun changement quant au fonctionnement de l'EAM ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation accordée à l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) Camille Claudel, situé 7/9 rue Camille Claudel à Villepreux (78450), géré par l'association HESTIA 78, est renouvelée pour 15 ans à compter de sa date d'échéance.

ARTICLE 2^e : La capacité totale de cet établissement est de 22 places destinées à des adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou une déficience psychique âgés de 40 ans et plus, réparties comme suit :

- 20 places en hébergement complet internat
- 2 places en accueil temporaire avec hébergement

ARTICLE 3^e : Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4^e : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

1°) Entité juridique :

Numéro FINESS	78 002 192 9
Raison sociale	HESTIA 78
Adresse	32 rue Sadi Carnot - 78120 Rambouillet
Statut juridique	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

2°) Entité(s) géographique(s) :

Numéro FINES	78 001 480 9
Catégorie d'établissement	[448] - Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (E.A.M.)
Raison sociale	EAM Camille Claudel
Adresse	7 rue Camille Claudel 78450 Villepreux
Mode de tarification	[57]
Clientèle	[117] déficience intellectuelle [206] handicap psychique
Mode de fonctionnement	[11] Hébergement complet internat
Capacité autorisée	20
Mode de fonctionnement	[40] – Accueil temporaire avec hébergement
Capacité autorisée	2
Capacité habilitée Aide Sociale	22

ARTICLE 5^e : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 6^e : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 7^e : La Directrice de la Délégation départementale des Yvelines de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Directeur Général des Services du Département des Yvelines sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines.

Fait à Saint-Denis, le 31 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Le Président du Conseil départemental
des Yvelines
Et par délégation,
Le Directeur général adjoint des solidarités

Signé

Dr Albert FERNANDEZ

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-02-10-00012

Arrêté n°DOS-2022/819 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France daté du 10/02/2022 relatif au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques d'assistance médicale à la procréation, d'activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou d'identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, et d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2022/819

relatif au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques d'assistance médicale à la procréation, d'activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'exams des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 à L.6122-9, R.6122-23 à R.6122-44 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021
- VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n°2012-192 du 7 février 2012 relatif aux objectifs quantifiés de l'offre de soins ;
- VU l'arrêté n°17-925 du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 juin 2017 relatif à la délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DOS-2021-969 en date du 16 mars 2021 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, portant modification de l'arrêté n°21-062 du 21 janvier 2021, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;

- CONSIDERANT la liste des activités de soins soumises à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérées à l'article R.6122-25 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT les objectifs quantifiés de l'offre de soins prévus dans le schéma régional de santé du Projet régional de santé 2018-2022, en application des dispositions de l'article D.6121-7 et suivants du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds existantes à la date de publication du Projet régional de santé (PRS) d'Ile-de-France, les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds délivrées depuis la publication de ce schéma ainsi que les caducités constatées par les Directeurs généraux de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Le bilan quantifié de l'offre de soins de la région Ile-de-France, prévu par le 4^{ème} alinéa de l'article L.6122-9 du code de la santé publique, **pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques d'assistance médicale à la procréation, d'activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile** est fixé au 10 février 2022 conformément aux tableaux figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.
- Ce document fera l'objet d'une publication sur le site Internet de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, jusqu'à la clôture de la période de réception des dossiers.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans les deux mois qui suivent sa publication devant le Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Denis le 10 février 2022,

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité
d'assistance médicale à la procréation (AMP)
Février 2022**

AMP biologique - Préparation et conservation du sperme en vue d'insémination artificielle

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	14	12	14	0	NON
77	2	2	2	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	7	7	7	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	3	3	3	0	NON
95	2	2	2	0	NON
Total	35	33	35		

AMP biologique - Activités relatives à la FIV sans ou avec micromanipulation

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	7	7	7	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	5	5	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	23	23	23		

AMP biologique - Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

AMP biologique - Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don

Zone de répartition = Département	Implantations				Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	3	3	3	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	1	1	1	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	7	7	7		

AMP biologique - Conservation des embryons en vue de projet parental

Zone de répartition = Département	Implantations				Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	7	7	7	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	5	5	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	23	23	23		

AMP biologique - Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en oeuvre de celui-ci

Zone de répartition = Département	Implantations				Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

AMP biologique - Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux

Zone de répartition = Département	Implantations				Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	1	1	1	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	5	5	5		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité
d'assistance médicale à la procréation (AMP)
Février 2022**

AMP clinique - Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	7	7	7	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	5	5	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	23	23	23		

AMP clinique - Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	3	3	3	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	1	1	1	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	7	7	7		

AMP clinique - Prélèvement de spermatozoïdes

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	0	0	1	-1	OUI
78	1	1	1	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	4	4	4	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	1	-1	OUI
Total	17	17	19		

AMP clinique - Transfert des embryons en vue de leur implantation

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	7	7	7	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	5	5	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	23	23	23		

AMP clinique - Mise en œuvre de l'accueil des embryons

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de chirurgie
Février 2022**

CHIRURGIE-HOSPITALISATION COMPLETE

Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	40	38	40	0	NON
77	13	12	14	-1	OUI
78	13	13	14	-1	OUI
91	12	11	13	-1	OUI
92	22	20	22	0	NON
93	16	16	16	0	NON
94	16	14	16	0	NON
95	9	10	11	-2	OUI
Total	141	134	146		

CHIRURGIE-HOSPITALISATION DE JOUR

Zones de répartition des activités = Département	Implantations				Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	44	41	44	0	NON
77	13	12	14	-1	OUI
78	14	14	14	0	NON
91	14	13	14	0	NON
92	21	19	21	0	NON
93	16	16	16	0	NON
94	16	14	16	0	NON
95	11	12	12	-1	OUI
Total	149	141	151		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité
de diagnostic pré-natal (DPN)
Février 2022**

DPN - Examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique

Zone de répartition = Département	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
75	4	3	5	-1	OUI	
77	0	0	0	0	NON	
78	2	2	2	0	NON	
91	0	0	0	0	NON	
92	1	1	1	0	NON	
93	1	2	2	-1	OUI	
94	0	0	0	0	NON	
95	1	1	1	0	NON	
Total	9	9	11			

DPN - Examens de génétique moléculaire

Zone de répartition = Département	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
75	9	9	9	0	NON	
77	0	0	0	0	NON	
78	2	2	2	0	NON	
91	0	0	0	0	NON	
92	1	1	1	0	NON	
93	0	0	0	0	NON	
94	3	3	3	0	NON	
95	1	1	1	0	NON	
Total	16	16	16			

DPN - Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses						
Zone de répartition = Département	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
75	4	4	4	0	NON	
77	0	0	0	0	NON	
78	1	1	1	0	NON	
91	0	0	0	0	NON	
92	0	0	0	0	NON	
93	0	0	0	0	NON	
94	1	1	1	0	NON	
95	1	1	1	0	NON	
Total	7	7	7			

DPN - Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels

Zone de répartition = Département	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
75	5	7	7	-2	OUI	
77	0	0	1	-1	OUI	
78	1	1	1	0	NON	
91	0	0	0	0	NON	
92	2	2	2	0	NON	
93	1	1	2	-1	OUI	
94	0	0	0	0	NON	
95	2	2	2	0	NON	
Total	11	13	15			

DPN - Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique

Zone de répartition = Département	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
75	3	3	3	0	NON	
77	0	0	0	0	NON	
78	1	1	1	0	NON	
91	0	0	0	0	NON	
92	0	0	0	0	NON	
93	0	0	0	0	NON	
94	0	0	0	0	NON	
95	1	1	1	0	NON	
Total	5	5	5			

DPN - Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel (dépistage)

Zone de répartition = Département	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
75	1	1	1	0	NON	
77	0	0	0	0	NON	
78	1	1	1	0	NON	
91	0	0	0	0	NON	
92	1	1	1	0	NON	
93	0	0	0	0	NON	
94	0	0	0	0	NON	
95	1	1	1	0	NON	
Total	4	4	4			

Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité d'exams des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales
Février 2022

Cytogénétique y compris cytogénétique moléculaire

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	5	3	6	-1	OUI
77	0	0	0	0	NON
78	2	1	2	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	1	2	0	NON
93	2	1	2	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	13	8	14		

Génétique moléculaire

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	13	6	13	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	2	1	2	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	3	1	3	0	NON
93	4	2	4	0	NON
94	4	2	4	0	NON
95	2	1	2	0	NON
Total	30	15	30		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Février 2022**

Les OQOS portent sur les autorisations, chaque maternité cumulant autant d'autorisations que d'unités (exemple: une maternité de type III est titulaire de 4 autorisations)

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Demandes recevables	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse		Borne haute
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul			
75	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				4	4	4	4	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			2	4	6	6	6	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		4	2	4	10	10	12	OUI
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	6	4	2	4	16	15	16	NON

Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Février 2022

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Demandes recevables	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse		Borne haute
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul			
77	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				1	1	1	1	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			3	1	4	3	4	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		2	3	1	6	5	6	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	2	2	3	1	8	7	8	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Février 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Demandes recevables	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse		Borne haute
		Maternité Type I	Maternité Type II A	Maternité Type II B	Maternité Type III	Cumul			
78	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				1	1	1	1	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			2	1	3	3	3	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		4	2	1	7	5	8	OUI
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	2	4	2	1	9	8	10	OUI

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Février 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Demandes recevables	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse		Borne haute
		Maternité Type I	Maternité Type II A	Maternité Type II B	Maternité Type III	Cumul			
91	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				1	1	1	1	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			2	1	3	2	3	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		3	2	1	6	6	6	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	3	3	2	1	9	8	9	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Février 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Demandes recevables	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse		Borne haute
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul			
92	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				2	2	2	2	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			2	2	4	4	4	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		4	2	2	8	8	8	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	2	4	2	2	10	11	11	OUI

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Février 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Demandes recevables	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse		Borne haute
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul			
93	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				2	2	2	2	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			4	2	6	5	6	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		2	4	2	8	8	9	OUI
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	2	2	4	2	10	9	11	OUI

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Février 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Demandes recevables	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse		Borne haute
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul			
94	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				2	2	2	2	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			1	2	3	3	3	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		4	1	2	7	7	7	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	1	4	1	2	8	7	8	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Février 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Demandes recevables	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité				Cumul	Borne basse		Borne haute
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III				
95	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				2	2	2	2	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			2	2	4	3	4	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		3	2	2	7	7	7	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	1	3	2	2	8	8	8	NON

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations		
	Répartition par type de maternité					Cumul	Borne basse	Borne haute
	Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III				
Total IDF	19	26	18	15	78	73	81	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS en implantations)
relative à l'hospitalisation à domicile (HAD)**

Février 2022

Hospitalisation à domicile						
Partie réglementaire					Partie épicative	
Zones de répartition des activités = Département	Existant autorisé Sièges juridique	Implantations cibles PRS 2		Recevabilité OUI/NON	HAD intervenant 2	Taux de recours ³ 2020
		Borne basse	Borne haute			
75	2	2	2	NON	3	21,8
77	5	3	5	NON	8	27,3
78	2	2	2	NON	4	22,7
91	0	0	1	OUI	5	20,7
92	2	1	2	NON	4	24,8
93	2	1	2	NON	5	27,7
94	0	0	0	NON	3	28,8
95	1	1	1	NON	3	21,9
Total	14	10	15	1		

Légende du tableau :

- 1- Opérateurs d'HAD autorisés
- 2- Total des opérateurs d'HAD intervenant dans un département.
- 3- Taux de recours en patients par jour pour 100 000 habitants avec une moyenne régionale à 24,5 en 2020

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Février 2022**

Hémodialyse en centre

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75*	15	15	15	0	NON
77	5	5	5	0	NON
78	7	7	7	0	NON
91	7	7	7	0	NON
92	8	8	8	0	NON
93	7	7	7	0	NON
94	8	8	8	0	NON
95	4	4	4	0	NON
Total IDF	61	61	61		

* Dont une autorisation commune adulte-pédiatrie

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Février 2022**

Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	12	12	12	0	NON
77	6	6	6	0	NON
78	7	7	7	0	NON
91	7	7	7	0	NON
92	8	8	8	0	NON
93	9	9	9	0	NON
94	8	8	8	0	NON
95	4	5	5	-1	OUI
Total	61	62	62		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Février 2022**

Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	7	7	8	-1	OUI
77	9	8	9	0	NON
78	8	8	9	-1	OUI
91	7	6	7	0	NON
92	5	5	7	-2	OUI
93	11	11	11	0	NON
94	7	7	7	0	NON
95	6	6	6	0	NON
Total	60	58	64		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Février 2022**

Dialyse à domicile par hémodialyse

Implantations		Le PRS2 ne prévoit pas d'implantation opposable pour l'activité d'hémodialyse à domicile par territoire de santé. Il est considéré que toute structure réalisant une activité de traitement de l'IRC doit pouvoir développer une activité d'hémodialyse à domicile et solliciter l'autorisation de cette modalité de prise en charge.
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	
75	4	
77	3	
78	4	
91	4	
92	3	
93	6	
94	2	
95	0	
Total	26	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Février 2022**

Dialyse à domicile par dialyse péritonéale

Implantations		Le SROS-PRS ne prévoit pas d'implantation opposable pour l'activité de dialyse péritonéale par territoire de santé. Il est considéré que tout site réalisant une activité de traitement de l'IRC doit pouvoir développer une activité de dialyse péritonéale et de solliciter une autorisation après formation de son équipe médicale et paramédicale.
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	
75	10	
77	3	
78	3	
91	3	
92	4	
93	7	
94	2	
95	2	
Total	34	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de médecine
Février 2022**

MEDECINE - HOSPITALISATION COMPLETE

Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	41	41	42	-1	OUI
77	15	15	16	-1	OUI
78	22	23	24	-2	OUI
91	24	22	24	0	NON
92	30	30	32	-2	OUI
93	18	16	18	0	NON
94	22	21	22	0	NON
95	15	15	16	-1	OUI
Total IDF	187	183	194		

MEDECINE - HOSPITALISATION DE JOUR

Implantations					
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	43	40	49	-6	OUI
77	15	15	18	-3	OUI
78	20	19	27	-7	OUI
91	21	18	25	-4	OUI
92	28	26	35	-7	OUI
93	20	16	20	0	NON
94	19	16	23	-4	OUI
95	13	13	18	-5	OUI
Total IDF	179	163	215		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Juillet 2021**

Implantations						
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	
		Borne basse	Borne haute			
75	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	2	2	2	0	NON
	Hospitalisation complète	7	7	7	0	NON
	Hospitalisation de jour	29	28	31	-2	OUI
	Hospitalisation de nuit	0	0	0	0	NON
	Centre de crise	2	2	2	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	2	3	3	-1	OUI
	Hospitalisation complète	16	16	17	-1	OUI
	Hospitalisation de jour	35	34	35	0	NON
	Hospitalisation de nuit	6	6	6	0	NON
	Centre de postcure	12	12	12	0	NON
	Centre de crise	9	9	9	0	NON
	Appartement thérapeutique	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Juillet 2021**

Zone de répartition = Département	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
77	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	0	1	2	-2	OUI
	Hospitalisation complète	2	2	3	-1	OUI
	Hospitalisation de jour	8	7	8	0	NON
	Hospitalisation de nuit	0	0	0	0	NON
	Centre de crise	0	0	0	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation complète	9	9	9	0	NON
	Hospitalisation de jour	13	12	13	0	NON
	Hospitalisation de nuit	2	2	4	-2	OUI
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
	Centre de postcure	1	0	1	0	NON
Appartement thérapeutique	3	4	4	-1	OUI	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Juillet 2021**

Implantations						
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	
		Borne basse	Borne haute			
78	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	2	4	4	-2	OUI
	Hospitalisation complète	3	2	3	0	NON
	Hospitalisation de jour	13	12	13	0	NON
	Hospitalisation de nuit	1	1	1	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	1	2	2	-1	OUI
	Hospitalisation complète	11	11	11	0	NON
	Hospitalisation de jour	22	22	22	0	NON
	Hospitalisation de nuit	4	4	4	0	NON
	Centre de crise	2	2	2	0	NON
	Centre de postcure	1	1	1	0	NON
	Appartement thérapeutique	1	1	1	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Juillet 2021**

Zone de répartition = Département	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
91	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	2	2	2	0	NON
	Hospitalisation complète	2	1	1	1	NON
	Hospitalisation de jour	8	8	8	0	NON
	Hospitalisation de nuit	0	0	0	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	3	4	4	-1	OUI
	Hospitalisation complète	11	9	11	0	NON
	Hospitalisation de jour	14	11	14	0	NON
	Hospitalisation de nuit	2	2	2	0	NON
	Centre de postcure	4	4	4	0	NON
	Centre de crise	2	2	2	0	NON
Appartement thérapeutique	2	2	2	0	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Juillet 2021**

Zone de répartition = Département	Implantations				Demandes nouvelles recevables	
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute		
		Borne basse	Borne haute			
92	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	0	0	0	0	NON
	Hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation de jour	14	13	14	0	NON
	Hospitalisation de nuit	0	0	0	0	NON
	Centre de crise	0	0	0	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	0	0	0	0	NON
	Hospitalisation complète	15	14	15	0	NON
	Hospitalisation de jour	29	28	29	0	NON
	Hospitalisation de nuit	4	4	4	0	NON
	Centre de posture	0	0	1	-1	OUI
	Centre de crise	0	0	0	0	NON
Appartement thérapeutique	1	1	1	0	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Juillet 2021**

Implantations						Demandes nouvelles recevables
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute		
		Borne basse	Borne haute			
93	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation complète	4	4	4	0	NON
	Hospitalisation de jour	11	10	12	-1	OUI
	Hospitalisation de nuit	2	2	2	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	2	2	2	0	NON
	Hospitalisation complète	8	7	8	0	NON
	Hospitalisation de jour	19	19	19	0	NON
	Hospitalisation de nuit	4	4	4	0	NON
	Centre de postcure	2	2	2	0	NON
	Centre de crise	3	3	3	0	NON
	Appartement thérapeutique	1	1	1	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Juillet 2021**

Zone de répartition = Département	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
94	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation de jour	11	9	11	0	NON
	Hospitalisation de nuit	2	2	2	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	4	4	4	0	NON
	Hospitalisation complète	11	11	11	0	NON
	Hospitalisation de jour	21	20	21	0	NON
	Hospitalisation de nuit	6	6	6	0	NON
	Centre de postcure	3	3	3	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
Appartement thérapeutique	2	2	3	-1	OUI	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Juillet 2021**

Implantations						
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	
		Borne basse	Borne haute			
95	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	0	0	0	0	NON
	Hospitalisation complète	4	4	4	0	NON
	Hospitalisation de jour	11	10	11	0	NON
	Hospitalisation de nuit	0	0	0	0	NON
	Centre de crise	0	0	0	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation complète	13	12	13	0	NON
	Hospitalisation de jour	19	16	19	0	NON
	Hospitalisation de nuit	6	6	6	0	NON
	Centre de postcure	2	1	2	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
Appartement thérapeutique	1	1	1	0	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de réanimation
Février 2022**

Réanimation-Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
75	15	15	15	0	NON	
77	6	6	6	0	NON	
78	8	6	8	0	NON	
91	6	6	6	0	NON	
92	11	11	11	0	NON	
93	8	8	9	-1	OUI	
94	7	7	7	0	NON	
95	4	5	5	-1	OUI	
Total	65	64	67			

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de réanimation
Février 2022**

Réanimation pédiatrique

Zones de répartition des activités = départements	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
75	0	0	0	0	NON	
77	0	0	0	0	NON	
78	0	0	0	0	NON	
91	0	1	1	-1	OUI	
92	2	2	2	0	NON	
93	0	0	0	0	NON	
94	0	0	0	0	NON	
95	0	0	0	0	NON	
Total	2	3	3			

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de réanimation
Février 2022**

Réanimation pédiatrique spécialisée

Zones de répartition des activités = départements	Implantations				Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	3	3	3	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	4	4	4		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de longue durée (SLD)
Février 2022**

Zones de répartition des activités = Département	Implantations				Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	8	10	11	-3	OUI
77	6	4	7	-1	OUI
78	7	8	10	-3	OUI
91	7	6	7	0	NON
92	7	7	7	0	NON
93	5	5	6	-1	OUI
94	6	6	7	-1	OUI
95	6	6	6	0	NON
Total	52	52	61		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Février 2022**

Toute demande d'autorisation de SSR spécialisés est subordonnée à l'octroi concomitant ou à la détention préalable d'une autorisation de SSR indifférenciés.
Par conséquent, lorsque le bilan est saturé en SSR indifférenciés, un promoteur demandant la création d'une activité de SSR spécialisés doit déjà être titulaire d'une autorisation de SSR indifférenciés

Zones de répartition des activités = Département	Implantations					Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute		
		Borne basse	Borne haute			
75	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	27	27	27	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	8	8	8	0	NON
	Affections du système nerveux	9	9	9	0	NON
	Affections cardiovasculaires	2	1	2	0	NON
	Affections respiratoires	3	3	3	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	2	2	2	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	1	-1	OUI
	Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	17	17	17	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	30	24	37	-7	OUI
	Affections de l'appareil locomoteur	10	10	12	-2	OUI
	Affections du système nerveux	11	12	12	-1	OUI
	Affections cardiovasculaires	5	4	5	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	3	-3	OUI
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	3	2	3	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	4	1	4	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	11	9	19	-8	OUI

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Février 2022**

Zones de répartition des activités = Département	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
77	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	18	17	18	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	6	5	6	0	NON
	Affections du système nerveux	9	8	9	0	NON
	Affections cardiovasculaires	1	1	1	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	2	1	2	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	1	1	1	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	2	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	12	12	12	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	17	13	19	-2	OUI
	Affections de l'appareil locomoteur	6	5	6	0	NON
	Affections du système nerveux	10	8	10	0	NON
	Affections cardiovasculaires	2	2	2	0	NON
	Affections respiratoires	2	0	2	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	0	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	1	1	1	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	1	0	2	-1	OUI
	Affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	6	5	10	-4	OUI

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Février 2022**

Zones de répartition des activités = Département	Implantations					Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute		
		Borne basse	Borne haute			
78	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	24	26	26	-2	OUI
	Affections de l'appareil locomoteur	10	10	10	0	NON
	Affections du système nerveux	10	10	10	0	NON
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	2	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	13	13	13	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	17	15	20	-3	OUI
	Affections de l'appareil locomoteur	9	9	10	-1	OUI
	Affections du système nerveux	9	9	10	-1	OUI
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	1	1	2	-1	OUI
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	10	7	11	-1	OUI

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Février 2022**

Zones de répartition des activités = Département	Implantations					Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute		
		Borne basse	Borne haute			
91	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	25	23	25	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	6	6	6	0	NON
	Affections du système nerveux	6	6	6	0	NON
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	1	1	1	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	18	16	18	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	19	16	20	-1	OUI
	Affections de l'appareil locomoteur	7	5	7	0	NON
	Affections du système nerveux	6	5	7	-1	OUI
	Affections cardiovasculaires	4	4	4	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	2	1	2	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	11	9	14	-3	OUI

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Février 2022**

Implantations						
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	
		Borne basse	Borne haute			
92	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	30	30	30	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	7	7	7	0	NON
	Affections du système nerveux	7	7	7	0	NON
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	2	2	2	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	3	3	4	-1	OUI
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	2	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	17	16	17	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	25	24	28	-3	OUI
	Affections de l'appareil locomoteur	8	7	8	0	NON
	Affections du système nerveux	6	6	6	0	NON
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	3	3	3	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	3	2	3	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	1	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	14	13	16	-2	OUI

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Février 2022**

Zones de répartition des activités = Département	Implantations					Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute		
		Borne basse	Borne haute			
93	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	24	24	25	-1	OUI
	Affections de l'appareil locomoteur	8	8	8	0	NON
	Affections du système nerveux	9	9	9	0	NON
	Affections cardiovasculaires	2	2	2	0	NON
	Affections respiratoires	1	0	2	-1	OUI
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	2	2	2	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	2	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	15	14	15	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	23	21	23	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	9	8	10	-1	OUI
	Affections du système nerveux	9	9	10	-1	OUI
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	2	1	3	-1	OUI
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	2	2	2	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	1	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	9	8	13	-4	OUI

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Février 2022**

Zones de répartition des activités = Département	Implantations					Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute		
		Borne basse	Borne haute			
94	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	20	18	20	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	5	5	5	0	NON
	Affections du système nerveux	4	4	4	0	NON
	Affections cardiovasculaires	1	1	1	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	3	2	3	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	11	11	11	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	14	11	17	-3	OUI
	Affections de l'appareil locomoteur	4	4	4	0	NON
	Affections du système nerveux	3	3	4	-1	OUI
	Affections cardiovasculaires	1	1	1	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	1	-1	OUI
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	3	1	3	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	9	8	12	-3	OUI

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Février 2022**

Zones de répartition des activités = Département	Implantations					Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute		
		Borne basse	Borne haute			
95	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	22	22	22	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	9	9	9	0	NON
	Affections du système nerveux	9	9	9	0	NON
	Affections cardiovasculaires	2	1	2	0	NON
	Affections respiratoires	3	2	3	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	3	2	3	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	1	1	-1	OUI
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	3	2	3	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	14	13	14	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	19	19	22	-3	OUI
	Affections de l'appareil locomoteur	8	8	9	-1	OUI
	Affections du système nerveux	8	7	8	0	NON
	Affections cardiovasculaires	4	3	4	0	NON
	Affections respiratoires	3	2	3	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	3	2	3	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	4	3	4	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	10	10	13	-3	OUI

Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Février 2022

Toute demande d'autorisation de SSR spécialisés est subordonnée à l'octroi concomitant ou à la détention préalable d'une autorisation de SSR indifférenciés. Par conséquent, lorsque le bilan est saturé en SSR indifférenciés, un promoteur demandant la création d'une activité de SSR spécialisés doit déjà être titulaire d'une autorisation de SSR indifférenciés

Département	Implantations					Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute		
		Borne basse	Borne haute			
75	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	2	2	2	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	1	-1	OUI
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	1	1	1	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	2	2	2	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	1	-1	OUI
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Février 2022**

Implantations						
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	
		Borne basse	Borne haute			
77	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	0	NON
	Affections du système nerveux	3	3	3	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	2	-1	OUI
	Affections du système nerveux	2	2	3	-1	OUI
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	1	-1	OUI
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Février 2022**

Implantations						
Département	Situation actuelle		Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
			Borne basse	Borne haute		
78	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	1	1	1	0	NON
	Affections respiratoires	2	2	2	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	2	2	2	0	NON
	Affections onco-hématologiques	1	1	1	0	NON
	Affections des brûlés	1	1	1	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	2	2	4	-2	OUI
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	1	-1	OUI
	Affections respiratoires	0	0	1	-1	OUI
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	2	-2	OUI
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Février 2022**

Implantations						
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	
		Borne basse	Borne haute			
91	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	1	1	1	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	0	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	0	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	1	1	2	-1	OUI
	Affections de l'appareil locomoteur	1	0	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	0	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Février 2022**

Implantations						
Département	Situation actuelle		Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
			Borne basse	Borne haute		
92	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	2	2	2	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	2	2	2	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Février 2022

Implantations						
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	
		Borne basse	Borne haute			
93	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	1	1	1	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	1	-1	OUI
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	1	1	1	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	1	-1	OUI
	Affections respiratoires	0	0	1	-1	OUI
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	1	-1	OUI
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Février 2022**

Implantations						
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	
		Borne basse	Borne haute			
94	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	2	2	2	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	0	NON
	Affections du système nerveux	2	2	2	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	1	-1	OUI
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Février 2022**

Implantations						
Département	Situation actuelle		Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
			Borne basse	Borne haute		
95	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	2	2	2	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	1	1	1	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	2	2	2	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	1	1	1	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de médecine d'urgence
Février 2022**

Services d'aide médicale d'urgence (SAMU)

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
75	1	1	1	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	1	1	1	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	8	8	8		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de médecine d'urgence
Février 2022**

Services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	4	4	4	0	NON
77	8	8	8	0	NON
78	5	5	5	0	NON
91	6	6	6	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	5	5	5	0	NON
Total	36	36	36		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de médecine d'urgence
Février 2022**

Services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) pédiatriques

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	5	5	5		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de médecine d'urgence
Février 2022**

Structures des urgences (SU) adultes

Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	13	13	13	0	NON
77	11	11	11	0	NON
78	11	11	11	0	NON
91	11	11	11	0	NON
92	11	11	11	0	NON
93	12	12	12	0	NON
94	9	9	9	0	NON
95	9	9	9	0	NON
Total	87	87	87		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de médecine d'urgence
Février 2022**

Structures des urgences (SU) pédiatriques

Implantations					
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	3	3	3	0	NON
77	6	6	6	0	NON
78	4	4	4	0	NON
91	4	4	4	0	NON
92	5	5	5	0	NON
93	5	5	5	0	NON
94	4	4	4	0	NON
95	4	4	4	0	NON
Total	35	35	35		

Dont

Médecine d'urgence - Structures des urgences (SU) pédiatriques exclusives

Implantations					
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	3	3	3	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-02-14-00002

Arrêté n°09/2022 portant renouvellement
d'agrément régional des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les
instances hospitalières ou de santé publique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°09/2022

Arrêté portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1114 -1 et R.1114 -15 ;

VU l'avis de la Commission Nationale d'Agrément réunie le 21 décembre 2021 ;

ARRETE

Article 1er : L'association « France Alzheimer Essonne », située 52 rue Louis ROBERT – 91000 Corbeil-Essonnes, est agréée à représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une durée de cinq ans.

Article 2 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Saint-Denis, le 14 Février 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-02-14-00003

Arrêté n°10/2022 portant renouvellement
d'agrément régional des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les
instances hospitalières ou de santé publique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°11/2022

Arrêté portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1114 -1 et R.1114 -15 ;

VU l'avis de la Commission Nationale d'Agrément réunie le 21 décembre 2021 ;

ARRETE

Article 1er : L'association « Mains dans la main et Solidaires », située Hôpital Necker 149 rue de Sèvres 75015 Paris, est agréée à représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une durée de cinq ans.

Article 2 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Saint-Denis, le 14 février 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-02-14-00004

Arrêté n°11/2022 portant renouvellement
d'agrément régional des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les
instances hospitalières ou de santé publique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°11/2022

Arrêté portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1114 -1 et R.1114 -15 ;
- VU** l'avis de la Commission Nationale d'Agrément réunie le 21 décembre 2021 ;

ARRETE

Article 1er : L'association « Les Petits Bonheurs », située 11 rue Duperré 75009 Paris, est agréée à représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une durée de cinq ans.

Article 2 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Saint-Denis, le 14 février 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

IDF-2022-02-10-00009

Décision de renouvellement d'agrément du centre de formation REVOLYS pour organiser les formations et examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport léger de marchandises et de voyageurs



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Paris, le 10 Février 2022

DÉCISION D'AGRÈMENT – DRIEAT – IDF – 2022 - 0126

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, modifié par l'arrêté portant diverses dispositions relatives au transport routier du 2 avril 2012, notamment son article 7-1 ;

VU la décision du 3 février 2012 relative aux référentiels et jury d'examen, et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle, pour l'exercice des activités de transport public routier publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 février 2012 ;

VU la décision du 2 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-03-31-00013 du 31 mars 2021 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

VU la décision DRIEAT-IdF n°2021-0941 du 23 décembre 2021 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

VU le dossier envoyé le 21 janvier 2021 (et complété le 25 mai 2021) à la Direction régionale interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT) par le centre de formation REVOLYS, sis Les Chênes, 93 boulevard d'Aulnay 93250 Villemomble, immatriculé au registre RCS sous le numéro de Siret 830 355 491 ;

VU le dossier remis le 27 janvier 2022 à la Direction régionale interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT) par le centre de formation REVOLYS, sis Les Chênes, 93 boulevard d'Aulnay 93250 Villemomble, immatriculé au registre RCS sous le numéro de Siret 830 355 491 ;

DÉCIDE :

Article 1: le centre de formation REVOLYS situé au 93 boulevard d'Aulnay 93250 Villemomble bénéficie d'un agrément pour organiser à compter du 25 février 2022 et jusqu'au 30 novembre 2024 :

- les formations et examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises
- les formations et examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de personnes

dans les centres suivant :

- 25 Rue Francis Combe – 95000 CERGY
- Immeuble Atria 2 all Bienvenue 93160 NOISY-LE-GRAND
- Tour Europa, Centre commercial Belle Epine, Avenue de l'Europe – 94320 THIAIS

Le centre de formation est habilité à organiser les formations en e-learning, incluant une semaine en présentiel et intégrant la demi-journée d'examen final.

Article 2 : Le centre de formation REVOLYS veillera à informer la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France de toute modification de calendrier des formations et des examens au minimum deux semaines avant le début de la session déplacée en envoyant un calendrier actualisé à l'adresse fonctionnelle : « ue.dg.drtr.sstv.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr » ;

Article 3 : La liste des candidats inscrits à chaque session de formation et à chaque examen de celle-ci devra être envoyée **trois jours avant** sur cette adresse: « ue.dg.drtr.sstv.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr » ;

Article 4 : Les sujets utilisés pour l'examen en fin de session de formation devront être différents sur toute la durée de l'agrément ;

Article 5 : L'agrément n'est pas transmissible et ne demeure valable que dès lors que subsistent les conditions ayant présidé à sa délivrance. A ce titre, il est interdit de sous-traiter l'organisation de formations ou d'examens à un tiers, y compris aux centres de formation agréés, sans l'accord préalable de la DRIEAT. **L'agrément peut être suspendu ou retiré si les conditions prévues par le cahier des charges ne sont plus remplies.**

Article 6 : Le centre de formation REVOLYS autorise les agents habilités de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, à effectuer, et ce sans préavis, des contrôles inhérents à ces formations et examens;

Article 7 : Le centre de formation REVOLYS transmettra à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France le bilan annuel des formations et examens réalisés ;

Article 8 : La direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France est chargée de l'application de la présente décision. Cette décision sera notifiée au centre de formation et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France,
par délégation,
Le chef du département régulation des transports routiers

Moussa BELOUASSAA

SIGNÉ le 10/02/22